

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MINEUR (1/2)

Document à compléter et à apporter IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée

1. AUTORISATION DE SORTIE

L'attention des parents est attirée sur le fait que cette autorisation étant signée, l'étudiant est sous leur responsabilité (mineur) dès la sortie de l'Établissement. La responsabilité du campus Montplaisir prend effet lorsque l'étudiant mineur passe le portail pour suivre les activités identifiées par l'emploi du temps (régulier ou modifié) :

- accéder aux salles de cours (classe, laboratoire, ateliers, salle informatique...);
- se rendre sur les installations sportives extérieures au site Montplaisir durant la séance d'activité ;
- se déplacer collectivement ou individuellement lors de sorties déclarées (visite, actions professionnelles, sortie, voyage, autre intervention à l'extérieur sous contrôle) ;
- se rendre sur le lieu de stage et durant le stage (sous couvert des conventions de stage obligatoires).

Obs. La sortie sur les pauses – entre deux cours – est autorisée.

En cas de non autorisation (sur avis des parents), l'étudiant s'engage à rester dans l'établissement. Si l'étudiant ne se conforme pas à cette procédure, il s'expose à une mesure disciplinaire définie par le règlement intérieur (fonction de la gravité : conséquences et responsabilité individuelle).

Pour l'étudiant mineur :

Je soussigné(e) Mme, M

Adresse principale :

Code postal : Commune :

Agissant en qualité de mère / père / tuteur de l'étudiant(e) (rayer les mentions inutiles) :

Nom et Prénom de l'étudiant(e) :

Inscrit(e) en classe de :

Autorise N'autorise pas

l'étudiant(e) à quitter l'établissement sur les pauses entre deux cours, en cas d'absence d'un enseignant, dans le cadre des actions professionnelles, suite au passage à l'infirmier (cas d'incapacité à reprendre les cours entraînant une anticipation de sortie avant la fin légale des cours). L'infirmière contactera les parents/tuteur pour information.

Obs. Le règlement intérieur s'applique à la totalité des étudiants ayant 18 ans révolus. Si l'étudiant atteint sa majorité civile en cours d'année, son nouveau statut d'étudiant majeur autonome prendra effet. La majorité civile n'entraîne pas la disparition des obligations et des droits (B.O. du 31/10/96). Conformément à l'article 488 du Code civil, les jeunes de 18 ans n'ont besoin en aucune circonstance de l'autorisation des parents. Ils peuvent donc mener de façon autonome certaines démarches administratives : signature de documents scolaires (ex. retrait de leur livret scolaire en fin de scolarité...), signature de certaines autorisations ponctuelles de sortie, réception des bulletins (de notes...), justificatifs d'absence et de retard.

Fait à le

Signature du ou des responsable(s) légal(aux) (si mineur) :

Signature de l'élève :

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MINEUR (2/2)

Document à compléter et à apporter IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée

2. AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE, DE CRÉATION ET DE DIFFUSION

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,responsable(s) légal(aux) du jeune :
Nom, Prénomscolarisé(e) en

CONCERNANT L'UTILISATION DE L'IMAGE

Autorise N'autorise pas

- À capter et fixer l'image et la voix, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s)/vidéo(s) représentant la personne nommée ci-dessus, dans le cadre scolaire au cours d'activités pédagogiques, éducatives ou récréatives, à des fins informatives et/ou commerciales, ne portant pas atteinte à la personne.
- À reproduire, à exploiter et à diffuser ces photographies ou ces enregistrements sans contrepartie financière sur sous toute forme et tous supports matériels et immatériels, intégralement ou par extraits et notamment : pour fiche de présentation d'une classe ou d'un groupe d'élèves, trombinoscope, document de présentation d'une activité scolaire ou périscolaire, journal de l'établissement, site internet, intranet, réseaux sociaux, support promotionnel (dont dépliant, brochure, plaquette, flyer, affiche....) et publicitaire, CD, DVD...
- La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 10ans.
- *L'Ensemble Montplaisir, bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable et conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques, films ou créations concernant l'élève nommé ci-dessous est garanti. Il est possible à tout moment de vérifier l'usage qui en est fait et de disposer du droit de retrait sur simple demande, si je le juge utile.*

CONCERNANT LES CRÉATIONS (PHOTOGRAPHIES, DESSINS, TEXTES ET TOUTES SORTES DE RÉALISATION)

Autorise N'autorise pas

- À utiliser sans contrepartie financière les créations de l'élève pour la durée des droits d'auteur à des fins non commerciales et dans un but pédagogique ou éducatif pour diffusion sur tous supports numériques à destination des familles, des élèves, des personnels de l'établissement, publication sur internet, représentation sur grand écran dans toute manifestation scolaire, culturelle ou promotionnelle.

Fait à le

Signature du ou des responsable(s) légal(aux) (si mineur) :

Signature de l'élève :

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MAJEUR (1/2)

Document à compléter lors de votre préinscription

1. AUTORISATION DE COMMUNICATION DES ELEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE

Seul, l'étudiant payeur peut autoriser ou non la communication des éléments concernant sa scolarité à ses parents ou son tuteur légal.

Autorise N'autorise pas

Le campus Montplaisir à communiquer toutes les informations relatives à ma scolarité (relevé de notes, bulletin, bilan intermédiaire, autres documents administratifs, actions et activités de l'établissement, en conformité avec le RGPD...) à mes parents ou à mon tuteur légal (coordonnées ci-dessous) :

Mme — M. :	Mme — M. :
Père Mère Tuteur	Père Mère Tuteur
Adresse :	Adresse :
CP : VILLE :	CP : VILLE :
N° Tél :	N° Tél :

Si le payeur de la formation est un parent ou un tuteur légal, il recevra depuis son espace école directe les informations concernant la scolarité de l'étudiant dont il finance la formation (facture, bulletins, avertissements, notes, ...).

Fait à le

Signature de l'élève :

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MAJEUR (2/2)

Document à compléter lors de votre préinscription

2. AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE, DE CRÉATION ET DE DIFFUSION

Je soussigné(e).....
Scolarisé(e) en
Domicilié(e).....

CONCERNANT L'UTILISATION DE L'IMAGE

Autorise N'autorise pas

- À capter et fixer l'image et la voix, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s)/vidéo(s) représentant la personne nommée ci-dessus, dans le cadre scolaire au cours d'activités pédagogiques, éducatives ou récréatives, à des fins informatives et/ou commerciales, ne portant pas atteinte à la personne.
- À reproduire, à exploiter et à diffuser ces photographies ou ces enregistrements sans contrepartie financière sur sous toute forme et tous supports matériels et immatériels, intégralement ou par extraits et notamment : pour fiche de présentation d'une classe ou d'un groupe d'élèves, trombinoscope, document de présentation d'une activité scolaire ou périscolaire, journal de l'établissement, site internet, intranet, réseaux sociaux, support promotionnel (dont dépliant, brochure, plaquette, flyer, affiche....) et publicitaire, CD, DVD...
- La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 10ans.
- *L'Ensemble Montplaisir, bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable et conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques, films ou créations concernant l'élève nommé ci-dessous est garanti. Il est possible à tout moment de vérifier l'usage qui en est fait et de disposer du droit de retrait sur simple demande, si je le juge utile.*

CONCERNANT LES CRÉATIONS (PHOTOGRAPHIES, DESSINS, TEXTES ET TOUTES SORTES DE RÉALISATION)

Autorise N'autorise pas

- À utiliser sans contrepartie financière les créations de l'élève pour la durée des droits d'auteur à des fins non commerciales et dans un but pédagogique ou éducatif pour diffusion sur tous supports numériques à destination des familles, des élèves, des personnels de l'établissement, publication sur internet, représentation sur grand écran dans toute manifestation scolaire, culturelle ou promotionnelle.

Fait à le

Signature de l'élève :